

“TROPHÉE des CHAMPIONS”
de Seine et Marne
EKINSPORT



RÈGLEMENTS
“Seniors” et “Seniors Féminines”

“SENIORS”

Le **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors** est administrée par une Commission désignée par le Comité Directeur.

Elle se joue sous licences libres ou entreprise

Elle se dispute sous le règlement Sportif Général du District 77, de la LPIFF et des Statuts et Règlements de la FFF, sauf particularités ci-dessous

Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District Seine et Marne de Football organise annuellement sur son territoire une compétition appelée “ **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors** ”.

L'épreuve est dotée d'un objet d'art remis, à titre définitif, à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Un souvenir est remis à l'équipe finaliste adverse.

Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec les Services Administratifs du District Seine et Marne de Football de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.

Article 3 - ENGAGEMENT

L'épreuve est réservée à **l'équipe terminant à la première place du Championnat Seniors D1** et à **l'équipe vainqueur de la Coupe 77 Seniors**, du District du Dimanche Après-Midi.

Les équipes sont engagées d'office. Les clubs, ne souhaitant pas participer à cette épreuve, doivent en informer le District par écrit au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour cette rencontre.

La Commission, après avis du Comité de Direction, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général de refuser une équipe.

Dans le cas où **l'équipe terminant à la première place du Championnat Seniors D1** serait également **l'équipe vainqueur de la Coupe 77 Seniors**, **l'équipe seconde du Championnat Seniors D1** serait alors automatiquement repêchée pour disputer ce **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors**.

Article 4 - CALENDRIER

Les deux équipes disputent cette rencontre suivant la date établie par la Commission et approuvée par le Comité de Direction.

La Commission veille à ce que la date proposée soit située au plus tôt dans la saison.

Cette rencontre pourra être jouée en semaine en cas de chevauchement des différents calendriers.

Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Le **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors** se dispute sur une seule rencontre à une date libre du Championnat.

Cette rencontre aura une durée réglementaire de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (cf. Annexe 3 au Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football).

Article 6 - DESIGNATION DU TERRAIN

La rencontre a lieu sur un terrain neutre choisi par le Comité de Direction du District Seine et Marne de Football.

Elle peut avoir lieu sur le terrain de l'une des deux équipes finalistes. Celui-ci est alors déclaré neutre par la Commission.

Le terrain devra être classé minimum T7 (90x45 minimum) avec vestiaires joueurs et arbitres obligatoires.

Dans le cas de la programmation d'un match en nocturne, le terrain doit être équipé d'une installation d'éclairage classée au minimum au niveau E7.

Si le terrain choisi est impraticable ou indisponible, hors délai ou le jour de la rencontre ceci ne permettant pas jouer le match, la rencontre sera reportée à une date ultérieure.

Le District devra être prévenu en temps de ce changement.

Article 7 - HEURE DES MATCHS

Les matchs devront commencer à l'heure indiquée par la Commission.

En cas d'absence d'une équipe, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain.

L'absence de l'équipe sera constatée par l'arbitre, à l'expiration d'un délai de quinze minutes. Si l'équipe se présente passé ce délai, l'arbitre devra juger dans le plus large esprit sportif possible, si le match peut se dérouler normalement et avoir sa durée réglementaire. Il consignera les faits sur la feuille de match et la Commission des Statuts et Règlements sera seule juge de la décision finale.

Si aucune équipe ne se présentait sur le terrain, le forfait serait appliqué aux deux adversaires.

Article 8 - QUALIFICATION ET LICENCES

Les conditions de qualification et d'utilisation des licences sont définies par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et les articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 9 - REMPLACEMENT DE JOUEURS

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 10 - FORFAIT

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 11 - FEUILLE DE MATCH

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 12 - ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 13 - RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -EVOCAION

Conformément aux articles 30, 30bis et 30ter du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 14 - APPELS

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 15 - INVITATIONS - LAISSEZ-PASSER

Conformément à l'article 26 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 16 - EQUIPEMENTS

Lors du **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors**, les joueurs devront obligatoirement porter les équipements fournis par le partenaire EKINSPORT.

Si le District ne nantit pas les équipes, celles-ci porteront leurs couleurs.

Article 17 - APPLICATION DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District Seine et Marne de Football sont applicables au **Trophée des Champions du District Seine et Marne de Football EKINSPORT Seniors**.

Les cas non prévus dans le présent Règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation des Compétitions, et en dernier ressort par le Comité de Direction du District Seine et Marne de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

“SENIORS FÉMININES”

Le **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors Féminines** est administrée par une Commission désignée par le Comité Directeur.

Elle se joue sous licences libres ou entreprise

Elle se dispute sous le règlement Sportif Général du District 77, de la LPIFF et des Statuts et Règlements de la FFF, sauf particularités ci-dessous

Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District Seine et Marne de Football organise annuellement sur son territoire une compétition appelée “ **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors Féminines** ”.

L'épreuve est dotée d'un objet d'art remis, à titre définitif, à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Un souvenir est remis à l'équipe finaliste adverse.

Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec les Services Administratifs du District Seine et Marne de Football de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.

Article 3 - ENGAGEMENT

L'épreuve est réservée à **l'équipe terminant à la première place du Championnat Seniors Féminines D1** et à **l'équipe vainqueur de la Coupe 77 Seniors Féminines à 11**, du District.

Les équipes sont engagées d'office. Les clubs, ne souhaitant pas participer à cette épreuve, doivent en informer le District par écrit au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour cette rencontre.

La Commission, après avis du Comité de Direction, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général de refuser une équipe.

Dans le cas où **l'équipe terminant à la première place du Championnat Seniors Féminines D1** serait également **l'équipe vainqueur de la Coupe 77 Seniors Féminines à 11**, **l'équipe seconde du Championnat Seniors D1 Féminines** serait alors automatiquement repêchée pour disputer ce **Trophée des Champions 77 Seniors Féminines**.

Article 4 - CALENDRIER

Les deux équipes disputent cette rencontre suivant la date établie par la Commission et approuvée par le Comité de Direction.

La Commission veille à ce que la date proposée soit située au plus tôt dans la saison.

Cette rencontre pourra être jouée en semaine en cas de chevauchement des différents calendriers.

Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Le **Trophée des Champions 77 EKINSPORT Seniors Féminines** se dispute sur une seule rencontre à une date libre du Championnat.

Cette rencontre aura une durée réglementaire de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (cf. Annexe 3 au Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football).

Article 6 - DESIGNATION DU TERRAIN

La rencontre a lieu sur un terrain neutre choisi par le Comité de Direction du District Seine et Marne de Football.

Elle peut avoir lieu sur le terrain de l'une des deux équipes finalistes. Celui-ci est alors déclaré neutre par la Commission.

Le terrain devra être classé minimum T7 (90x45 minimum) avec vestiaires joueurs et arbitres obligatoires.

Dans le cas de la programmation d'un match en nocturne, le terrain doit être équipé d'une installation d'éclairage classée au minimum au niveau E7.

Si le terrain choisi est impraticable ou indisponible, hors délai ou le jour de la rencontre ceci ne permettant pas jouer le match, la rencontre sera reportée à une date ultérieure.

Le District devra être prévenu en temps de ce changement.

Article 7 - HEURE DES MATCHS

Les matchs devront commencer à l'heure indiquée par la Commission.

En cas d'absence d'une équipe, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain.

L'absence de l'équipe sera constatée par l'arbitre, à l'expiration d'un délai de quinze minutes. Si l'équipe se présente passé ce délai, l'arbitre devra juger dans le plus large esprit sportif possible, si le match peut se dérouler normalement et avoir sa durée réglementaire. Il consignera les faits sur la feuille de match et la Commission des Statuts et Règlements sera seule juge de la décision finale.

Si aucune équipe ne se présentait sur le terrain, le forfait serait appliqué aux deux adversaires.

Article 8 - QUALIFICATION ET LICENCES

Les conditions de qualification et d'utilisation des licences sont définies par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et les articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

La compétition est ouverte aux joueuses licenciées Seniors F.

Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximums d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Article 9 - REMPLACEMENT DE JOUEUSES

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 10 - FORFAIT

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 11 - FEUILLE DE MATCH

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 12 - ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 13 - RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -EVOCATION

Conformément aux articles 30, 30bis et 30ter du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 14 - APPELS

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 15 - INVITATIONS - LAISSEZ-PASSER

Conformément à l'article 26 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football.

Article 16 - EQUIPEMENTS

Lors du **Trophée des Champions 77 EKINSport Seniors Féminines**, les joueuses devront obligatoirement porter les équipements fournis par le sponsor du District.

Si le District ne nantit pas les équipes, celles-ci porteront leurs couleurs.

Article 17 - APPLICATION DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District Seine et Marne de Football sont applicables au **Trophée des Champions du District Seine et Marne de Football EKINSPORT Seniors Féminines**.

Les cas non prévus dans le présent Règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation des Compétitions, et en dernier ressort par le Comité de Direction du District Seine et Marne de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.